

CHARTRE

La Halle de Huy est un projet d'économie sociale, initié par une quinzaine d'organismes du territoire Huy-Waremme, émanant d'horizons différents, qui se sont rassemblés au sein d'un pôle de synergie « Produits locaux et circuits courts », pour stimuler le potentiel de cette filière et soutenir les initiatives et acteurs du territoire dans ce domaine.

Ce projet entend créer un Tiers-Lieu, le «Tiers-Lieu » désigne explicitement une situation où plusieurs personnes indépendantes les unes des autres se rencontrent pour concevoir et administrer ensemble quelque chose ».

1) OBJECTIFS

La Halle a pour but d'impulser une dynamique de changement qui met en évidence des modèles économiques, sociaux, culturels alternatifs et les circuits courts, notamment en proposant un lieu de vente de produits liés à l'alimentation et issus des circuits courts.

Le projet de Halle doit contribuer à la redynamisation du quartier où elle s'installe.

La Halle se doit :

- D'offrir un Tiers-Lieu, espace polyvalent d'émergence de nouveaux possibles, d'innovation et de créativité.
- De soutenir l'économie sociale, locale, durable, solidaire, favoriser une économie circulaire et contribuer à la création d'emplois dans ces domaines.
- De concevoir un lieu de convivialité afin de favoriser la diversité sociale, de tisser des liens et de stimuler la participation des citoyen·e·s au devenir du quartier
- D'ouvrir un marché couvert (Halle), un espace commercial dédié à la vente de produits locaux et la présentation des produits sur place.

Le pôle de synergie souhaite également y développer un **espace polyvalent** de compétences qui accueillera des dynamiques variées telles que l'insertion socioprofessionnelle, la formation, le développement régional, les échanges culturels et interpersonnels.

Nous entendons par acteur·trice local·e, tout producteur·trice ou acteur·trice de la chaîne alimentaire qui s'engage à favoriser l'accès à une alimentation responsable et de qualité. Notre démarche entend proposer cet espace aux producteur·trice·s qui valorisent leur production auprès des consommateur·trice·s en limitant autant que possible la distance et le nombre d'intermédiaires à un prix juste et équitable.

2) FONDATEURS DU PROJET

Ce projet regroupe de nombreux acteurs et institutions de la Région Huy-Waremme, sous la coordination de l'Instance Bassin Enseignement Qualifiant-Formation-Emploi de Huy-Waremme (IBEFE), en général et son pôle de synergie produits locaux, en particulier.

Font notamment partie de ce pôle de synergie : la ville de Huy via sa Régie foncière, Meuse Condroz Hesbaye (MCH), une coopérative de producteurs : HesbiCoop, les ADL de Héron et de Marchin, ALPI, le CISP DEVENIRS, les Groupes d'Action Locale « Jesuishesbignon.be » - « Pays des Condruses », la Ceinture AlimenTerre hutoise, AR Agri-St-Georges, le club horticole de Huy, le Centre Culturel de Huy, la Province de Liège, le Val'Heureux.

3) VISION

Les acteur·trice·s se rassemblent dans une vision commune et partagée. La Halle se veut un projet dynamique et local, à taille humaine où chacun se sent en confiance. Elle défend une dynamique de changement mettant en pratique des modèles économiques alternatifs. Elle a comme vision un tiers-lieu où se vendent et se créent des produits locaux, en circuits courts, principalement alimentaires. Ce tiers-lieu se veut également un vecteur de lien et de convivialité à travers diverses activités comme la formation, la culture ou l'échange.

4) PRINCIPES ET VALEURS

4.1) Principes

Voici quelques grands principes identifiés :

- Fédérer un large panel de producteur·trice·s et d'acteur·trice·s locaux.
- Impliquer les parties prenantes et le personnel dans la construction, le développement et la gestion du projet
- S'engager à réduire l'empreinte environnementale de son activité
- Assurer une transparence sur les activités de la Halle
- Promouvoir l'engagement de personnes éloignées de l'emploi.

4.2) Valeurs

Valeurs de l'économie sociale :

- **Un objectif de service à la collectivité** ou aux membres, plutôt que la recherche du profit. L'objectif d'une entreprise d'économie sociale n'est pas de maximiser les bénéfices mais de créer des emplois, former des personnes peu qualifiées, protéger la nature, apporter un service de proximité, etc.
- **Une autonomie de gestion.** Les entreprises d'économie sociale ne sont gérées ni par un actionnaire privé, ni par l'État.
- **Une gestion démocratique et participative.** Le processus de contrôle de l'entreprise est démocratique/chaque travailleur·euse a sa voix.
- **Les personnes et le travail sont prioritaires sur le capital.** La répartition des bénéfices est majoritairement affectée à l'objet social de l'entreprise.

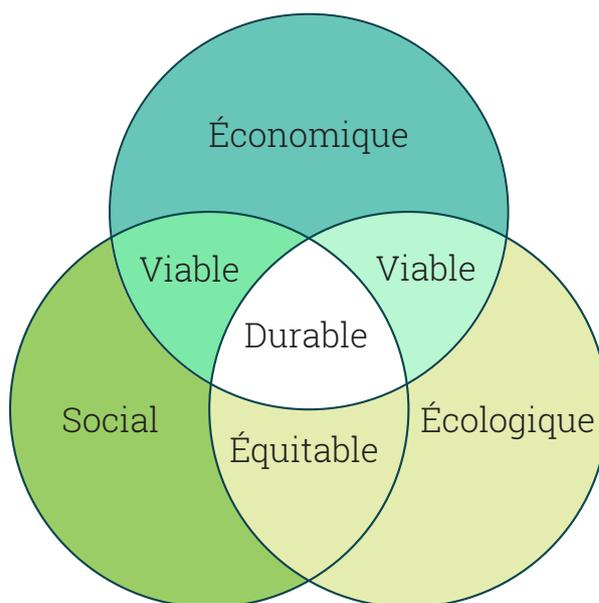
Accessibilité (valeur primordiale) :

Les produits locaux doivent être accessibles à tout le monde :

- Economiquement : prix justes mais abordables, avec une attention particulière portée sur les marges en limitant le nombre d'intermédiaires.
- Du point de vue de la mobilité : l'ensemble du site se doit d'être accessible de manière fluide.
- Socialement : les parties prenantes de la halle veilleront à intégrer une vision inclusive dans leurs pratiques. Il s'agit non seulement de rendre les lieux accessibles, mais surtout de travailler avec les acteurs socio-culturels afin de mobiliser les publics les plus divers, les plus mixtes, ceux qui n'ont pas forcément l'habitude de venir dans ces lieux, ni d'y être acteur·trice·s.

Développement durable :

Le développement de toutes les activités sera durable, c'est-à-dire à la fois équitable (c.f. infra), vivable et viable. Ces activités devront toujours être pensées à la lumière de ce schéma :



Participatif :

Les activités seront pensées pour rendre la participation d'un maximum de personnes non seulement possible, mais souhaitable. Il ne s'agit pas d'être simplement consommateur·trice de produits ou de services mais acteur·trice de la transition (alimentaire en particulier).

Fédération/mutualisation des moyens et des outils :

Chaque partie prenante aura à cœur de partager les outils, dispositifs et moyens qu'elle utilise pour mener à bien ses activités. L'idéal étant que les pratiques s'échangent, que les objets se mutualisent afin de fédérer et de créer des liens, mais surtout d'enlever les obstacles qui pourraient ralentir ou empêcher le développement de chaque activité.

Solidarité/Entraide/Coopération :

Chaque partie prenante mettra en œuvre une pratique de solidarité et d'entraide. Si quelqu'un a besoin d'aide, il-elle pourra compter sur les voisin·e·s dans la halle. Il ne s'agit pas d'arriver seul·e à un résultat mais bien de construire du commun grâce aux pratiques solidaires et coopératives.

Résilience :

Pour que les activités de la halle puissent être non seulement pérennes, mais surtout résilientes, il s'agit avant tout d'anticiper, de faire avec "le moins possible", de prévoir des alternatives, de pouvoir s'adapter au changement, et de construire ses activités de manière durable.

La résilience de la halle peut être économique (retrouver le chemin du développement économique et de la viabilité après un choc), mais surtout communautaire (capacité d'une communauté de continuer à vivre, fonctionner, se développer et s'épanouir après un traumatisme ou une catastrophe) et évidemment environnementale (capacité d'un système vivant à retrouver les structures et les fonctions de son état de référence après une perturbation).

Souveraineté alimentaire :

Le projet de halle est né d'une volonté commune de participer à une transition alimentaire afin de retrouver une certaine souveraineté alimentaire. Elle accorde en plus une importance aux conditions sociales et environnementales de production des aliments. Elle prône un accès plus équitable à la terre pour les paysans pauvres. Au niveau local, la souveraineté alimentaire favorise le maintien d'une agriculture de proximité destinée en priorité à alimenter les marchés régionaux et nationaux. La souveraineté alimentaire privilégie des techniques agricoles qui favorisent l'autonomie des paysans. Elle est donc favorable à l'agriculture biologique et à l'agriculture paysanne. Elle refuse l'utilisation des plantes transgéniques en agriculture.

Economie circulaire :

Une telle économie fonctionne en boucle, se passant ainsi de la notion de « déchet ». Son objectif est de produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières, et des sources d'énergies non renouvelables.

L'économie circulaire présente des enjeux environnementaux et économiques. Il importe de pouvoir répondre à la problématique que posent l'obsolescence programmée des produits et la croissance importante de la consommation mondiale de matières premières. L'économie circulaire intervient dans l'optimisation de l'utilisation des ressources limitées ou en voie de raréfaction. Elle joue un rôle nouveau dans la gestion des déchets et du recyclage. À cet égard, l'économie circulaire est un modèle innovant qui a pour objectif de rechercher l'efficacité de l'économie des ressources. Cela passe par le fait de donner une seconde vie aux produits et notamment par des méthodes de réemploi, de réparation et de réutilisation des matières premières. Par ailleurs, l'économie circulaire conduit aussi à des avantages économiques. Cette méthode peut être facteur d'attractivité d'un territoire et d'opportunités d'emplois. Le déploiement d'une économie circulaire permet de créer de nouvelles activités, notamment dans le secteur de l'écoconception, gestion des ressources naturelles et des énergies renouvelables.

Environnement :

Nous entendons favoriser une production et une consommation qui respecte et entretient la biodiversité, qui réduit significativement les pollutions et qui prend en considération le bien-être animal. Il s'agit donc de réduire la consommation, la production de déchets, rendre l'économie circulaire, raccourcir les chaînes de distribution et de vente (en distance mais aussi en nombre d'intermédiaires), trier et recycler, réparer, réutiliser, produire soi-même...

5) RÔLE DE LA CHARTE

La charte est le document de référence pour la gouvernance de la Halle. Chaque partie prenante de la Halle est tenue de la lire et de la respecter. Les parties prenantes, signataires de la charte, veillent au respect des engagements par des contrôles internes auxquels les adhérents devront se plier. La charte fait l'objet d'une évaluation régulière, idéalement avec une périodicité de **maximum 2 ans**.

Huy, le / /

Signature

.....